FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2005-022 DU 25 JANVIER 2005

Portant promotion de lieutenants-stagiaires au grade de lieutenant et nomination des adjudants-chefs et élèves officiers au grade de lieutenant-stagiaires des Forces Armées Béninoises.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la loi n° 90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;

Vu la loi n° 81-014 du 10 octobre 1981 portant statut général des personnels militaires des Forces Armées Béninoises et les lois n° 88-006 du 26 avril 1988 et 98-012 du 25 février 1998 qui l'ont modifiée et complétée ;

Vu la loi n° 2000 -21 du 28 décembre 2000 portant loi de Finances pour la gestion 2001 ;

Vu la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

Vu le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2004-249 du 03 mai 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;

Vu le décret n° 80-34 du 11 février 1980 portant déblocage total et définitif des avantages financiers correspondant aux avancements des agents permanents de l'Etat et des personnels militaires des Forces Armées Béninoises pour compter du 1er janvier 1980 ;

Sur proposition du Ministre d'Etat chargé de la Défense Nationale ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 05 janvier 2005 ;

D E C R E T E

ARTICLE 1er Les lieutenants-stagiaires dont les noms suivent sont promus au grade de lieutenant pour compter du 1er octobre 2004.

Il s'agit de :

FORCES TERRESTRES

1- Lieutenant-Stagiaire GNAMOU N'Kouboua John
2- Lieutenant-Stagiaire OKE Idrissou Ismaël
3- Lieutenant-Stagiaire TOSSA Y. Mégalvio
4- Lieutenant-Stagiaire KEGNIDE Gérard
5- Lieutenant-Stagiaire SOVI Emmanuel
6- Lieutenant-Stagiaire SOGLOHOUN M. Martin Zola
7- Lieutenant-Stagiaire BARKA I. T.Georges
8- Lieutenant-Stagiaire AHANDESSI T. William
9- Lieutenant-Stagiaire BIO YIRO M. G. Martial
10- Lieutenant-Stagiaire VINATON Tossou Pépin
11- Lieutenant-Stagiaire AGBADO Parfait
12- Lieutenant-Stagiaire TOZE Henri Agossou
13- Lieutenant-Stagiaire ASSOGBA Paulin
14- Lieutenant-Stagiaire IFA Cocou Jean
15- Lieutenant-Stagiaire YEHOUESSI Justin Gbodja
16- Lieutenant-Stagiaire ALOUKOI Z. Boniface
17- Lieutenant-Stagiaire SEHOUN D. V. Auguste
18- Lieutenant-Stagiaire AGBETOGAN V. Modeste
19- Lieutenant-Stagiaire HESSOU Mathieu
20- Lieutenant-Stagiaire AYEDEGUE O. Y. Romuald
21- Lieutenant-Stagiaire TCHOGNINOU Pierre Claver
22- Lieutenant-Stagiaire GAMAVO L. Malthus
23- Lieutenant-Stagiaire AGOLIGAN C. Célestin
24- Lieutenant-Stagiaire GOUNOU KPEROU Bio Guio
25- Lieutenant-Stagiaire BOKO B. Penthuas
26- Lieutenant-Stagiaire ASSOGBAGA Armand
27- Lieutenant-Stagiaire SOGBEDJI Etienne
28- Lieutenant-Stagiaire COFFE BANDELE Issiakou
29- Lieutenant-Stagiaire ATINDEHOU Erick Modeste
30- Lieutenant-Stagiaire DEGUE Nounagnon Paterne
31- Lieutenant-Stagiaire HOUENOU'Sègla Frédéric

32- Lieutenant-Stagiaire TOGNON Hyppolite
33- Lieutenant-Stagiaire AZATASSOU Désiré
34- Lieutenant-Stagiaire HOUNGBEDJI Judicaël
35- Lieutenant-Stagiaire TAHO B. Moïse
36- Lieutenant-Stagiaire HANGBE Léonard

GENDARMERIE NATIONALE

1- Lieutenant-Stagiaire TOGBEDE André
2- Lieutenant-Stagiaire DAGNONHOUETON Anasthase Wilfried
3- Lieutenant-Stagiaire YEKPE S. J. S. Pacôme
4- Lieutenant-Stagiaire HOUNKPE François
5- Lieutenant-Stagiaire DOSSOU-YOVO Anani Claude
6- Lieutenant-Stagiaire ANATO Dossou Pacôme
7- Lieutenant-Stagiaire ZOCLI Kuessi Charles

FORCES NAVALES

1- Enseigne de vaisseau de 2ème classe VIEYRA Jules Thierry
2- Enseigne de vaisseau de 2ème classe SOUNON MORA Anafi

ARTICLE 2 : Les adjudants-chefs et élèves officiers dont les noms suivent sont nommés au grade de lieutenant-stagiaire pour compter du 1er octobre 2004.

Il s'agit :

FORCES TERRESTRES

1- Adjudant-chef DJIMENOU Rodrigue Hubert
2- Adjudant-chef HOUNSOU G. Lucien
3- Adjudant-chef AMEDENOU Erick
4- Adjudant-chef NANSA TASSOUDI Issoufou
5- Adjudant-chef GBENOU T. Salomon
6- Adjudant-chef ASSOUMA MOUMOUNI Samouhuilou
7- Adjudant-chef PENANI IDANI Ouanipoa Irène
8- Elève officier TOMETY Vincent Ghislain
9- Elève officier KOUAGOU N'den Tinanti Ulysse
10- Elève officier HOUNSOU Ludovic
11- Elève officier DAFIA YAROU Saca Yérima
12- Elève officier ALLABY Serge Christian

GENDARMERIE NATIONALE

1-Adjudant-chef VODOUNON Kpassiclounon Jules
2-Adjudant-chef DOSSOU-YOVO Christophe
3- Elève officier AWO Agbatan Ichola Aboudou Rachidi
4- Elève officier HOUNGBEDJI Cohovi René
5-Elève officier ALOUKOU Martin Agonman
6-Elève officier BAHL'IMAM Abdoul-Hazizou

FORCES AERIENNES

1- Adjudant-chef GAÏ Constant
2- Adjudant-chef ZINSOU Athanase
3- Adjudant-chef SOVISSI Hubert
4- Adjudant-chef ISSIFOU W. Dicko
5- Elève officier ALAPINI Gildas
6- Elève officier AMETONOU Grégoire

FORCES NAVALES

1- Maître-principal BIO KADA Moumouni Doussi

ARTICLE 3 : L'incidence financière découlant des nominations et promotions ci-dessus constatées sera payée conformément aux conditions définies par la loi de finances en vigueur.

Article 4. Le Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale et le Ministre des Finances et de l'Economie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 25 janvier 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat Chargé
de la Défense Nationale,

Pierre O S H O .-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Grégoire LAOUROU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MFE 4 MECDN 4 AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 03 UNIPAR-FDSP 02 DOPA 1 INTERESSES 70 JO 1.